

06 mar 2009 -16:52

Appartient à Conseil des ministres du 6 mars 2009

VRT

Elargissement de la possibilité d'octroyer un congé parental aux membres du personnel de la VRT

Elargissement de la possibilité d'octroyer un congé parental aux membres du personnel de la VRT

Sur proposition de Mme Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a donné son accord à la *Vlaamse Radio en Televisieomroep* (VRT) pour l'élargissement de la possibilité d'octroyer un congé parental aux membres de son personnel (*).

Le Conseil d'administration de la VRT, avec l'accord unanime des partenaires sociaux, souhaite en effet, dans le cadre du congé parental, porter la limite d'âge de l'enfant de 4 ans à 6 ans et ajouter une forme supplémentaire de prise de congé parental : 1/5e temps durant 15 mois. Toutefois, le personnel de la VRT ne pourra ni passer d'une forme de congé parental à l'autre, ni fractionner le congé parental.

(*) L'article 3 de l'arrêté royal du 7 mai 1999 relatif à l'interruption de la carrière professionnelle du personnel des administrations prévoit l'accord préalable du Conseil des ministres pour que les dispositions de cet arrêté du 7 mai 1999 soient rendues applicables au personnel d'une autorité publique non fédérale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>